



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
8 mai 2014  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2014**

23-27 juin 2014, Genève

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Cadre stratégique pour les interventions mondiales  
et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017**

*Résumé*

Le présent document sur le cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017 fait suite à la décision 2013/31 du Conseil d'administration. Ce cadre stratégique présente le mécanisme de responsabilisation, la structure de gouvernance et la vision stratégique concernant les interventions mondiales et régionales du FNUAP durant la période 2014-2017. Il expose également les relations avec le cadre intégré de résultats du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et comporte une projection des ressources par résultat, ventilée aux niveaux mondial et régional. Pour respecter le nombre de mots maximum imposé pour les documents officiels du Conseil d'administration, les informations ci-après font l'objet d'un additif au présent document (DP/FPA/2014/8/Add.1) : a) cadre de résultats et d'allocation de ressources concernant les interventions mondiales du FNUAP pendant la période 2014-2017; et b) cadre de résultats et d'allocation de ressources concernant les interventions régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017.

*Éléments de décision*

Les éléments de décision sont exposés dans la partie III du présent rapport.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique.....	3
II. Objet, vision et gouvernance .....	4
A. Objet.....	5
B. Vision.....	6
C. Gouvernance .....	7
D. Choix des interventions et assurance de la qualité.....	8
E. Affectation des ressources .....	10
F. Articulation des résultats et des ressources.....	14
G. Suivi, établissement de rapports et évaluation .....	19
III. Éléments de décision.....	21
<b>Tableaux</b>	
1. Crédits alloués au titre des interventions mondiales et régionales pour la période 2014-2017, par résultat et par produit concernant l'efficacité et l'efficacité opérationnelles (résultats et produits définis dans le plan stratégique pour 2014-2017) (montant indicatif) .....	12
2. Crédits alloués au titre des interventions mondiales et régionales pour la période 2014-2017, par région (régions définies dans le plan stratégique pour 2014 -2017).....	13

## I. Historique

1. Dans sa décision 2013/31, prise à la deuxième session ordinaire de 2013, le Conseil d'administration a approuvé un nouveau plan stratégique pour orienter les travaux du FNUAP durant la période 2014-2017. Il a aussi reconnu le rôle essentiel que jouaient les interventions mondiales et régionales dans l'obtention des résultats escomptés<sup>1</sup>. En outre, il a pris note de la méthode de financement des interventions mondiales et régionales présentée dans le plan stratégique pour la période 2014-2017 ainsi que du document de séance (DP/FPA/2013/CRP.1)<sup>2</sup> et a autorisé l'affectation de ressources aux interventions mondiales et régionales pendant la période 2014-2017<sup>3</sup>.

2. Par ailleurs, le Conseil d'administration a prié le FNUAP de « lui présenter, pour examen à sa première session ordinaire de 2014 et pour approbation à la session annuelle de 2014, un plan stratégique des interventions mondiales et régionales pour la période 2014-2017, qui se fonde sur le cadre de résultats intégré et indique les ressources prévues par résultat, ventilées aux niveaux mondial et régional »<sup>4</sup>. Le présent document fait suite à cette demande. Il expose les grands changements que le FNUAP a apportés au précédent programme mondial et régional pour 2008-2013 et présente les principales caractéristiques des nouvelles interventions mondiales et régionales pour 2014-2017, en s'attardant sur le changement d'orientation qu'elles constituent.

3. Les interventions mondiales et régionales pour 2014-2017, qui font suite au programme mondial et régional, se sont inspirées : a) des enseignements tirés tout au long de l'application du programme mondial et régional, y compris des améliorations de gestion apportées durant le cycle de vie du programme; et b) des conclusions de l'audit du programme mondial et régional<sup>5</sup>.

4. L'Administration a saisi l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 (DP/FPA/2011/11) pour apporter plusieurs

<sup>1</sup> Voir décision 2013/31 du Conseil d'administration, par. 16 : « Apprécie la contribution des interventions mondiales et régionales à l'obtention des résultats du plan stratégique et prend note de la méthode de financement des interventions mondiales et régionales présentée à l'annexe 4 du plan stratégique et dans le document DP/FPA/2013/CRP.1 ».

<sup>2</sup> Le document de séance (DP/FPA/2013/CRP.1) avait pour objet d'apporter des éclaircissements et des précisions sur les interventions mondiales et régionales, et en particulier sur leurs objectifs, les activités prévues pour 2014-2017 et les liens avec le cadre intégré de résultats du plan stratégique pour 2014-2017. Il contient aussi : a) une estimation des ressources nécessaires; b) des modalités de gouvernance, y compris sur le suivi, l'établissement de rapports et le rôle du Conseil d'administration; c) une description de la manière dont les changements apportés aux interventions mondiales et régionales répondent au programme de financement unifié.

<sup>3</sup> Voir décision 2013/31 du Conseil d'administration, par. 17 : « Autorise l'affectation de ressources ordinaires d'un montant maximal de 275 millions de dollars aux interventions mondiales et régionales pendant la période 2014-2017, plafond qui ne peut être dépassé sans l'accord du Conseil d'administration ».

<sup>4</sup> Décision 2013/31 du Conseil d'administration, par. 18.

<sup>5</sup> L'audit du programme mondial et régional pour 2008-2011, publié le 8 février 2013, peut être consulté en anglais sur le site Web du FNUAP (ouvert à tous) : *UNFPA global and regional programme audit report*. Il convient de noter que cet audit des résultats couvre uniquement la période initiale du programme mondial et régional pour 2008-2011 et ne porte donc pas sur les modifications apportées depuis 2011 et à l'occasion de l'examen à mi-parcours, qui visaient à régler une partie des grands problèmes signalés à l'occasion de l'audit.

améliorations<sup>6</sup>, notamment en adoptant une procédure d'évaluation plus rigoureuse des plans d'action du programme mondial et régional pour 2012-2013, qui portait notamment sur : a) l'orientation des résultats et l'alignement des plans d'action du programme sur les priorités du plan stratégique; b) la cohérence avec la vision axée sur le terrain, au cœur du processus de régionalisation du FNUAP.

5. Associées aux réformes envisagées des systèmes de financement unifié, lancées dans le cadre de l'analyse du plan stratégique pour 2014-2017, les conclusions de l'audit ont accentué la détermination de l'Administration à refondre totalement le programme mondial et régional. Avec la participation directe du Conseil d'administration, le travail de conception du programme qui a donné lieu aux interventions mondiales et régionales a également avancé dans le cadre des vastes consultations menées en prévision du nouveau plan stratégique pour 2014-2017.

6. Sur la base des décisions du Conseil d'administration de septembre 2013 et comme suite à sa demande, le FNUAP a présenté dans le document [DP/FPA/2014/CRP.1](#), pour examen à sa première session ordinaire de 2014, un projet de plan stratégique des interventions mondiales et régionales du FNUAP pour la période 2014-2017. Le FNUAP a organisé plusieurs consultations avec des membres du Conseil d'administration pour discuter du projet, dont une en janvier et une autre en mars 2014. Le Conseil d'administration a également reçu, à sa demande, et examiné des informations sur les activités financées par le programme mondial et régional pour la période 2008-2011. Ainsi, le présent document tire parti des consultations menées avec les États Membres, y compris des observations écrites formulées par des membres du Conseil d'administration.

7. Globalement, le présent document : a) expose l'objet et la vision stratégique des nouvelles interventions mondiales et régionales en tant que mécanisme remodelé; b) décrit l'élaboration et la révision des plans d'action associés; c) énonce les principes et les modalités d'allocation des ressources pour les interventions mondiales et régionales, en signalant les progrès réalisés en matière de réaligement des coûts; d) précise en quoi consistent les interventions prévues; e) donne des informations sur la mise en œuvre des interventions mondiales et régionales, y compris sur le suivi, l'établissement de rapports, le contrôle des dépenses, l'ajustement du financement et l'évaluation; f) se termine par un additif ([DP/FPA/2014/8/Add.1](#)), qui présente deux cadres de résultats et de ressources distincts, un pour les interventions mondiales et un pour les interventions régionales, tous deux conformes au cadre de résultats intégré du plan stratégique pour la période 2014-2017.

## II. Objet, vision et gouvernance

8. Comme on l'a dit, le plan stratégique des interventions mondiales et régionales du FNUAP pour la période 2014-2017 marque une nette rupture avec le programme

---

<sup>6</sup> Il ressort du paragraphe 9 du rapport d'audit du programme mondial et régional pour 2008-2011 que depuis octobre 2011, et indépendamment de l'audit, le FNUAP met en place différentes activités visant à donner suite aux observations formulées dans le rapport. Cependant, compte tenu de la période couverte par l'audit et de la date à laquelle il a été effectué, il n'a pas été possible, lors de l'établissement du présent rapport, d'examiner ces initiatives ni les modifications et améliorations du programme mondial et régional qui en ont résulté.

mondial et régional pour 2008-2013 à bien des égards, de la gouvernance à l'établissement de rapports, en passant notamment par : a) la conception; b) la mise en œuvre; et c) le suivi.

## A. Objet

9. Les interventions mondiales et régionales facilitent et complètent les interventions dans les pays et sont essentielles à la cohésion des programmes à différents niveaux. Elles contribuent notamment à : a) promouvoir les normes internationales; b) fournir des conseils et des services consultatifs techniques ultramodernes aux gouvernements et aux mécanismes intergouvernementaux; c) offrir des solutions intégrées, novatrices et souvent interrégionales dans le cadre de programmes, notamment de situations humanitaires et autres questions qui transcendent les frontières nationales; d) favoriser un bon rapport coût-efficacité en matière d'appui aux programmes.

10. Les interventions mondiales et régionales sont constituées notamment d'actions qui favorisent l'exécution du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et la tenue des engagements pris envers le Conseil d'administration.

11. Les interventions mondiales appuient et complètent les interventions régionales, en tant que partie intégrante du programme, pour donner un maximum de résultats. Elles comportent toutes deux des activités de sensibilisation et d'appui des bureaux de pays, mais se distinguent tant par le rôle qu'elles jouent que par les acteurs qu'elles font intervenir et les organisations avec lesquelles elles concluent des partenariats.

12. Les interventions mondiales comprennent généralement : a) des activités de sensibilisation au niveau mondial; b) un dialogue intergouvernemental; c) des activités de gestion de la relation avec les partenaires au niveau mondial; d) un appui aux missions; e) des activités favorisant l'établissement, la promotion et l'utilisation de connaissances de pointe par divers moyens. C'est ainsi que les bureaux régionaux du FNUAP sont les premiers à aider les bureaux de pays, mais l'appui très spécialisé qu'ils apportent est fourni dans le cadre des interventions mondiales. Pour ce qui est du renforcement des capacités, les interventions mondiales passent généralement par l'intermédiaire des bureaux régionaux mais peuvent être exceptionnellement orientées vers les bureaux de pays. Le siège fournit aussi un appui direct aux bureaux régionaux dans les domaines critiques. Tel est le cas, par exemple, dans des domaines où le FNUAP, du fait de sa taille, ne peut doter chaque bureau régional d'une capacité propre, ou lorsqu'une fonction déterminée donnera de meilleurs résultats si elle est gérée au niveau central plutôt qu'à chaque niveau décentralisé de l'organisation.

13. Les interventions régionales, quant à elles, comportent généralement : a) des activités de sensibilisation et un dialogue avec les entités régionales et sous-régionales et dans des cadres multinationaux; b) la fourniture d'un appui technique, opérationnel et programmatique aux bureaux et programmes de pays, notamment en servant d'intermédiaire pour la mobilisation des ressources nationales, régionales et interrégionales ou en prêtant un concours direct; c) des activités de renforcement des capacités et de mise en commun des connaissances.

14. Les interventions mondiales et régionales jouent donc des rôles différents mais complémentaires. Cette complémentarité favorise les initiatives novatrices dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, et notamment la promotion de la cybersanté et de la téléphonie mobile au service de la santé<sup>7</sup>, ou l'utilisation d'une approche du marché total dans l'application de la stratégie de planification familiale du FNUAP baptisée « choices not chance ».

## **B. Vision**

15. Dans le cadre du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, la vision et l'orientation des programmes de pays sont également celles des interventions mondiales et régionales, ce qui en fait un élément indispensable à la garantie de la cohérence du programme dans son ensemble. La vision et les orientations stratégiques des interventions mondiales et régionales sont donc indissociables du plan stratégique pour 2014-2017, qui place la santé procréative et sexuelle et les droits liés à la procréation au cœur des activités du FNUAP.

16. Les interventions mondiales et régionales sont essentielles à l'exécution efficace et efficiente du plan stratégique, qui ne sera possible qu'avec une forte impulsion mondiale et régionale. Le plan stratégique des interventions mondiales et régionales, financé au titre des ressources ordinaires, donne une image précise de ces interventions et indique en quoi elles sont conformes au cadre de résultats intégré (alors que dans le programme régional et mondial, les liens avec le plan stratégique n'étaient pas aussi clairs). Les interventions mondiales et régionales visent à réaliser les objectifs de développement du plan stratégique pour 2014-2017 en utilisant la même structure de résultats et les mêmes théories du changement, mais en les appliquant à des situations données. La gestion axée sur les résultats et l'harmonisation des enseignements tirés et des éléments établis à l'occasion du précédent programme mondial et régional sont indispensables à l'approbation des interventions.

17. Les interventions mondiales et régionales tendent certes de manière stratégique vers des objectifs cadrant avec l'orientation globale du FNUAP, mais placent aussi les modalités d'obtention de ces résultats dans leur contexte. Elles privilégient les stratégies de programme les mieux adaptées à des cadres particuliers, conformément au nouveau modèle d'activité, et présentant un bon rapport qualité-prix, compte tenu de la réduction de la portée et de l'ampleur des interventions.

18. En un mot, les interventions mondiales et régionales font corps avec le nouveau plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017. Elles ne viennent pas s'ajouter au cadre de résultats intégré mais en font partie intégrante, et contribuent à

---

<sup>7</sup> La généralisation des systèmes de communication électronique tels que les téléphones portables a donné naissance à de nouveaux domaines de recherche et de développement précédés d'un « e » ou d'un « m », tels que « eSanté » pour cybersanté et « mSanté » pour la téléphonie mobile au service de la santé. Ces systèmes permettent : a) d'effectuer des recensements de la population; b) d'enregistrer le nombre de grossesses, de naissances et de décès; c) de planifier les visites de santé maternelle; d) de fournir des informations médicales de base. Ils permettent aussi aux agents de santé d'accéder aux conseils de leurs pairs et de leurs supérieurs, si nécessaire.

faire converger les interventions à différents niveaux dans un cadre de résultats intégré et unifié.

19. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement régit l'élaboration des programmes de pays du FNUAP, tandis que les interventions mondiales et régionales orientent les partenariats stratégiques avec des entités mondiales et régionales afin de préserver les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement dans leur ensemble. C'est ainsi que des consultations sur la migration, et notamment sur la lutte contre la violence sexiste à l'égard des migrantes, exigent des négociations et des partenariats avec un grand nombre d'acteurs du développement allant de ministères des migrations à des organismes gouvernementaux compétents dans le domaine des femmes ou de l'égalité des sexes, et d'organisations régionales telles que l'Union africaine et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), à des acteurs internationaux tels que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ces consultations transfrontalières faisant intervenir plusieurs pays sont rendues possibles par les interventions mondiales et régionales.

### C. Gouvernance

20. L'équipe de direction du FNUAP est déterminée à améliorer radicalement l'action du Fonds aux échelons mondial et régional. Si certaines interventions stratégiques prévues dans le programme mondial et régional sont comprises dans le système des interventions mondiales et régionales, conformément aux priorités du plan stratégique pour la période 2014-2017, les interventions à l'échelle mondiale et régionale présentent les avantages suivants : a) une répartition plus claire des rôles et des responsabilités; b) des liens plus solides avec le cadre intégré de résultats; c) un examen minutieux des plans d'action connexes tenant compte de principes, paramètres et critères précis; d) un suivi et une communication d'information plus systématiques, réguliers et structurés; e) une transparence accrue; et f) une assurance qualité et un contrôle plus efficace et une meilleure application du principe de responsabilité.

21. À la différence du programme qui lui précède, le système des interventions mondiales et régionales est expressément conçu pour fonctionner de manière dynamique, les progrès réalisés faisant l'objet d'un examen régulier et de rapports systématiques afin que des ajustements puissent être apportés en fonction des évolutions enregistrées en matière de développement. Il précise également plus clairement le rôle joué par les acteurs clefs dans toute une gamme de domaines allant de l'élaboration des propositions par les unités opérationnelles aux rapports sur les progrès accomplis présentés chaque année par le Directeur exécutif au Conseil d'administration, lequel détermine ensuite le montant maximal consacré aux interventions mondiales et régionales. Ce système prévoit une définition claire des attributions du Comité exécutif du FNUAP et du Comité d'examen du Programme en ce qui concerne l'examen des propositions, l'approbation des financements et le suivi régulier. Selon le solide système de gouvernance des interventions mondiales et régionales, le Directeur exécutif du FNUAP est directement responsable de l'approbation des plans et des résultats des interventions mondiales et régionales, et le Comité exécutif, qui est placé sous sa direction, fait expressément fonction d'instance de décision finale. Le Comité exécutif prend des décisions concernant les

ressources, lesquelles ne peuvent être affectées aux interventions mondiales et régionales qu'après examen du projet par le Comité d'examen du Programme.

22. Les nouvelles interventions mondiales et régionales sont mises en œuvre par l'intermédiaire de plans d'action quadriennaux établis par les unités administratives concernées du FNUAP. Conformément au plan stratégique pour 2014-2017, les plans d'action – à l'échelon tant mondial que régional – sont tous liés au cadre intégré de résultats à l'échelle du Fonds. Chacun d'eux est assorti d'indicateurs de résultat, de données de référence et d'objectifs annuels, décrit les activités à mener, recense les partenaires de réalisation, les ressources nécessaires et les résultats qu'elles doivent permettre d'obtenir, et fait le lien entre les cadres de ressources et les allocations de crédits correspondantes. Cela contribuera, directement ou indirectement, à améliorer la qualité des indicateurs au niveau des pays.

#### **D. Choix des interventions et assurance de la qualité**

23. Le FNUAP a effectué un examen approfondi des projets de plans d'action relatifs aux interventions mondiales et régionales pour la période 2014-2017, également dans le cadre du Comité d'examen du programme et selon les mêmes critères que ceux qui servent à l'examen des descriptifs de programme de pays. Créé par le Fonds à l'issue de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2008-2013, le Comité d'examen du Programme a été chargé, sous la direction de l'ensemble du Comité exécutif, d'améliorer la qualité de la programmation du FNUAP en tirant parti du savoir collectif du Fonds, de façon à faire en sorte que le choix des interventions au niveau des pays soit opéré avec cohérence, transparence et objectivité.

24. Le FNUAP attache une grande importance aux vues du personnel travaillant au niveau des pays (en première ligne) et redouble d'efforts pour récompenser les bons résultats et promouvoir l'excellence. Par exemple, le Comité d'examen du programme est composé non seulement de membres du Comité exécutif, mais également de trois membres issus du personnel des bureaux de pays qui ont établi les meilleurs descriptifs de programme de pays présentés à la session annuelle du Conseil d'administration de l'année précédente. Le FNUAP a commencé à appliquer cette stratégie, qui a abouti à des améliorations concrètes, lors de l'élaboration du programme mondial et régional pour 2012-2013. En confiant au Comité d'examen du Programme des attributions relatives aux interventions mondiales et régionales, l'administration favorise plus avant l'harmonisation des instruments de programmation et fait avancer le décloisonnement du Fonds, faisant notamment en sorte que celui-ci s'exprime « d'une seule voix » et s'employant à produire des gains d'efficacité.

25. Deux pairs évaluateurs, tirés au sort parmi une sélection d'agents du FNUAP de l'ensemble des services régionaux, sous-régionaux et du siège, ont examiné minutieusement chacun des plans d'action relatifs aux interventions mondiales et régionales. Ils ont évalué les aspects programmatiques et financiers de chaque projet, à l'aide d'un modèle annoté et de directives spécialement conçus pour veiller à ce que l'évaluation soit systématique et impartiale. Par souci de neutralité, les évaluateurs n'ont pas participé à l'examen d'une proposition émanant de leur propre unité. Le secrétariat du Comité d'examen du Programme, hébergé par la Division



des programmes, a fait en sorte que l'identité de ces personnes demeure confidentielle tout au long du processus.

26. Les critères d'évaluation appliqués par le Comité d'examen du Programme sont les suivants :

<i>Aspects de l'examen</i>	<i>Critères</i>
Alignement stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité à l'orientation stratégique du FNUAP</li> <li>• Hiérarchisation des produits et accent mis sur les produits prioritaires</li> <li>• Respect des approches fondées sur les droits de l'homme</li> <li>• Liens avec le cadre intégré de résultats ou contribution à ce dernier</li> </ul>
Gestion axée sur les résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations claires entre produits et résultats</li> <li>• Indicateurs de résultat précis, mesurables et assortis de données de référence et d'objectifs</li> </ul>
Recours aux données factuelles et aux enseignements tirés de l'expérience	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justification fondée sur la constatation des lacunes et des besoins</li> <li>• Attention accordée aux enseignements tirés des résultats obtenus dans le cadre du programme mondial et régional</li> <li>• Mise au point de mécanismes de suivi</li> </ul>
Ressources financières/budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources suffisantes pour l'obtention des résultats</li> <li>• Coût raisonnable</li> <li>• Bon rapport coût-résultats</li> </ul>

27. Chacun des 15 plans d'action relatifs aux interventions mondiales et régionales examinés ont été évalués sur la base de ces critères et notés sur une échelle allant de « excellent » à « médiocre ». Ces notes, accompagnées d'observations précises formulées par les examinateurs, ont servi à revoir les projets. Un autre examen a ensuite été réalisé en vue de faire correspondre les coûts avec les catégories de dépenses correspondantes.

28. Cette application systématique des critères d'examen du Comité d'examen du programme a contribué pour beaucoup à remédier aux grandes lacunes relevées dans le cadre du programme mondial et régional, en particulier celles qui ont été recensées durant la période 2008-2011. Ces lacunes étaient les suivantes : a) des liens insuffisamment étroits entre les plans d'action du programme mondial et régional et le plan stratégique; b) des indicateurs de mauvaise qualité; et c) l'absence de données de référence et d'objectifs ou le retard dans la définition de ceux-ci. Dans le cadre du système des interventions mondiales et régionales, on

dispose désormais des renseignements détaillés nécessaires pour mesurer les progrès et démontrer les résultats des interventions planifiées, ce qui permettra de renforcer l'application du principe de responsabilité et d'appuyer les efforts visant à améliorer la qualité de l'évaluation au FNUAP.

29. Tous les documents concernant les plans d'action relatifs aux interventions mondiales et régionales sont à la disposition du Conseil d'administration et du grand public.

## **E. Affectation des ressources**

### **Principes, paramètres et critères**

30. À plusieurs égards, le mécanisme d'affectation de ressources du programme mondial et régional manquait de rigueur et les ajustements apportés aux ressources allouées posaient parfois problème, ainsi qu'il ressort de l'audit du programme mondial et régional. En revanche, le mécanisme d'affectation de ressources du système des interventions mondiales et régionales tire parti de l'assurance de la qualité assurée par le Comité d'examen du Programme, des décisions et du contrôle du Comité exécutif, du fait qu'il relève directement du Directeur exécutif et d'un système plus robuste de suivi et de communication de l'information au Conseil d'administration. La direction est donc convaincue que ce mécanisme est davantage conforme au plan stratégique et est appuyé par une solide répartition des ressources, d'où un plan de dépenses transparent pour la période 2014-2017. Par ailleurs, ce mécanisme étant également défini par le nouveau modèle d'activité du FNUAP, l'ensemble de la programmation est plus intégré et plus systématique que dans le cadre du programme mondial et régional. En outre, la mise en place de ce mécanisme plus rigoureux permettra au FNUAP d'éviter les dépenses non prévues, les incohérences entre le plan de dépenses approuvé et l'attention prioritaire accordée aux activités sur le terrain, et les ajustements de ressources peu satisfaisants.

31. Le solide système d'affectation de ressources pour les interventions mondiales et régionales repose sur des principes, des paramètres et des critères plus clairs que ceux du programme mondial et régional. Ces principes sont les suivants : a) respect des paramètres de financement convenus avec le Conseil d'administration; b) cohérence avec les produits et résultats du plan stratégique pour 2014-2017 et contributions particulières à ceux-ci; c) transparence des critères et des processus de décision, garantie par le Comité d'examen du Programme; d) évaluation par les pairs rigoureuse et indépendante dans le cadre du mécanisme d'assurance de la qualité du Comité d'examen du Programme; et e) rôles et responsabilités institutionnels bien définis. Les interventions mondiales et régionales contribueront pour beaucoup à la mise en place du système de financement unifié proposé dans le plan stratégique pour 2014-2017.

32. Le FNUAP a calculé le montant des ressources initiales destinées aux interventions régionales à l'aide d'un facteur de pondération<sup>8</sup> tenant compte des priorités et des besoins de chaque région, en fonction de la nature des travaux qui devront être entrepris conformément au modèle d'activité, notamment le besoin

---

<sup>8</sup> Voir l'annexe 4 (Modalités de financement) au plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, p. 8, par. 22.

d'appui aux pays. Le montant des ressources initiales destinées aux interventions mondiales a été calculé compte tenu des besoins et des possibilités de contribuer aux résultats énoncés dans le cadre intégré de résultats.

33. Le FNUAP a présenté les demandes de financement initiales pour les interventions mondiales et régionales dans le cadre de son processus budgétaire intégré et donné des précisions sur celles-ci dans les plans d'action. Dans le cadre du programme mondial et régional, en revanche, ces opérations ont été exécutées en parallèle et de manière cloisonnée. Sur la base d'un examen par les pairs des plans d'action, qui a intégré une dimension financière ou budgétaire, et compte tenu des appréciations et des recommandations qui en sont issues, le Comité d'examen du Programme et le Comité exécutif ont pris leurs décisions finales concernant les allocations de crédits, dans les limites du montant total des ressources disponibles, calculé à partir des recettes prévues (présentées dans les prévisions budgétaires intégrées pour la période 2014-2017).

34. L'administration a mis en place, par l'intermédiaire de son processus de décision, des garanties destinées à faire strictement respecter : a) la décision 2013/31, dans laquelle le Conseil d'administration a autorisé l'affectation de ressources ordinaires d'un montant maximal de 275 millions de dollars aux interventions mondiales et régionales pendant la période 2014-2017; et b) la décision d'attribuer 40 % des ressources aux interventions mondiales et 60 % aux interventions régionales. Sur cette base, le FNUAP a mis au point un plan quadriennal d'affectation de ressources, qui indique clairement la répartition des fonds sur l'ensemble de la période couverte par le plan stratégique pour 2014-2017.

35. Afin de garantir la souplesse voulue pour s'adapter à l'évolution du développement, le FNUAP réajustera chaque année, dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée par le Conseil, les montants alloués aux interventions mondiales et régionales. Il effectuera un examen plus approfondi, lequel pourra déboucher sur des ajustements supplémentaires, au cours de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017, en procédant aussi rigoureusement que lors de l'allocation initiale.

### **Alignement des coûts**

36. Le système des interventions mondiales et régionales pour 2014-2017 représente un réel progrès dans l'alignement des coûts afférents à ces interventions sur le budget institutionnel et les fonds d'affectation spéciale thématiques du FNUAP. Si la distinction entre les fonctions liées à la gestion et les fonctions liées aux programmes est souvent peu évidente, la classification des coûts a permis de gagner en clarté grâce au regroupement de certaines fonctions. À partir de l'élaboration du budget pour 2012-2013, le FNUAP a progressivement examiné les types de fonctions et d'activités financées dans le cadre du programme mondial et régional, et les a réalignés dans le système des interventions mondiales et régionales afin de les faire correspondre aux catégories de dépenses appropriées, ce qui a permis de remédier de fait au caractère hybride du programme mondial et régional.

37. Dans un premier temps, toutes les unités ont présenté, dans le cadre du processus budgétaire intégré, un ensemble global de dépenses à couvrir, y compris leur budget institutionnel et les ressources prévues au titre des interventions mondiales et régionales. Le FNUAP a ensuite procédé à un examen visant à réorganiser les dépenses et à transférer au budget institutionnel, et vice-versa, selon

le cas, celles qui correspondaient mieux à la catégorie « gestion » ou à la catégorie « efficacité de l'aide au développement ». Les principaux changements découlant du système des interventions mondiales et régionales sont les suivants : a) transfert de certaines fonctions, telles celles des conseillers pour les politiques, à la catégorie « efficacité de l'aide au développement »; et b) transfert des postes liés à la mobilisation des ressources à la catégorie « gestion ». De même, le FNUAP a fait passer un certain nombre de dépenses de la catégorie « efficacité de l'aide au développement » à la catégorie « programmes », en particulier celles afférentes aux conseillers techniques.

Tableau 1  
**Crédits alloués au titre des interventions mondiales et régionales pour la période 2014-2017, par résultat et par produit concernant l'efficacité et l'efficience opérationnelles (résultats et produits définis dans le plan stratégique pour 2014-2017) (montant indicatif)**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2014	2015	2016	2017	Total
<b>Interventions mondiales</b>					
Résultat 1	4,2	4,5	4,9	5,0	18,5
Résultat 2	1,5	1,6	1,6	1,6	6,2
Résultat 3	4,5	4,4	4,1	4,2	17,2
Résultat 4	7,2	6,3	4,7	4,2	22,4
Produit 1	4,7	4,6	4,7	4,8	18,9*
Produit 2	–	–	–	–	0,0
Produit 3	7,0	7,1	6,5	6,3	26,9
<b>Total partiel</b>					<b>110,0</b>
<b>Interventions régionales</b>					
Résultat 1	14,8	16,9	17,3	17,2	66,1
Résultat 2	5,8	6,4	6,3	6,3	24,9
Résultat 3	4,1	4,7	4,8	4,7	18,3
Résultat 4	13,9	10,4	10	10,1	44,4
Produit 1	0,5	0,7	0,7	0,7	2,6*
Produit 2	–	–	–	–	0,0
Produit 3	2,2	2,3	2,3	2,3	9,1
<b>Total partiel</b>					<b>165,0</b>
<b>Total</b>					<b>275,0</b>

\* Montant estimatif des crédits alloués dans le cadre du budget intégré pour la période 2014-2017.

Tableau 2  
**Crédits alloués au titre des interventions mondiales et régionales pour la période 2014-2017, par région (régions définies dans le plan stratégique pour 2014 -2017)\***

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Régions</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>Total</i>
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	8,7	8,7	8,7	8,7	34,7
Bureau régional pour les États arabes	5,8	5,8	5,8	5,8	23,3
Bureau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale	7,5	7,5	7,5	7,5	30,1
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe	5,8	5,8	5,8	5,8	23,1
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	6,6	6,6	6,6	6,6	26,4
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	6,8	6,8	6,8	6,8	27,4
<b>Total</b>					<b>165,0</b>

\* Plafonds budgétaires indicatifs. Les montants approuvés peuvent varier légèrement.

38. Dans le budget prévu au titre des interventions mondiales et régionales, le financement de certaines interventions relevant de la catégorie « efficacité et efficacité du Fonds » est limité aux besoins opérationnels minima, conformément aux montants prévus dans le budget intégré du FNUAP pour 2014-2017. Ce financement correspond essentiellement aux ressources humaines à l'échelon mondial chargées d'activités programmatiques qui ne sont pas directement liées à l'une des quatre réalisations en matière de développement<sup>9</sup>. Il s'agit notamment de certaines fonctions de plaidoyer et de mobilisation de ressources à l'échelle mondiale, en particulier celles qui sont assurées par l'intermédiaire des bureaux de liaison du FNUAP.

39. Conformément à la décision 2013/31 du Conseil d'administration, le FNUAP est en bonne voie d'achever la mise en place d'un système de financement unifié d'ici à la fin de 2017. Vu la complexité du processus de transfert des catégories de dépenses dans le cadre du système de financement global, et compte tenu de la nécessité d'éviter des perturbations qui nuiraient aux opérations sur le terrain, le FNUAP procède de manière échelonnée. L'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017 sera l'occasion de faire de nouveaux progrès, sachant que le FNUAP compte mener à bien l'ensemble du processus au cours du prochain cycle budgétaire.

<sup>9</sup> Prévisions budgétaires intégrées du FNUAP, 2014-2017 (DP/FPA/2013/14), par. 63.

## F. Articulation des résultats et des ressources

40. Étant donné que les interventions mondiales et régionales ont pour objet d'appuyer l'exécution du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, les priorités de ces interventions sont conformes au centrage stratégique opéré par le Fonds.

### Centrage stratégique et liens avec le cadre de résultats intégrés

41. Toutes les interventions contribuent aux résultats et aux produits du cadre intégré de résultats et sont conformes aux « théories du changement »<sup>10</sup>. Tous les produits du cadre des résultats et des ressources des interventions mondiales et régionales ont été tirés des plans d'action. Les produits du cadre de résultats intégrés du plan stratégique 2014-2017, lorsqu'ils reflètent suffisamment les résultats des interventions globales et régionales, et sont conformes au cadre de résultats intégrés du plan stratégique et à la théorie du changement ont été inclus. En fait, l'introduction d'indicateurs supplémentaires plus précis augmente la solidité de la chaîne des résultats, en donnant de plus amples détails sur la contribution considérée, sans pour autant compromettre le respect des orientations définies à l'issue de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale). Le FNUAP a présenté le détail des dépenses pour chaque produit, ce qui permet de mieux relier l'effort budgétaire qui est consenti dans chaque domaine et le niveau d'exécution escompté.

42. En ce qui concerne les produits des interventions mondiales et régionales, tous les indicateurs, y compris les niveaux de référence et les cibles du cadre des résultats et des ressources, proviennent des plans d'action des interventions mondiales et régionales, qui ont leurs propres cadres de résultats et de ressources (plus détaillés) – adaptés à leurs besoins et à leurs capacités propres. Le FNUAP a choisi une sélection d'indicateurs du cadre général des résultats et des ressources des interventions mondiales et régionales (voir additif), car il aurait été impossible d'inclure l'ensemble des indicateurs dans un document de synthèse. Le FNUAP a considéré en priorité, dans cette sélection, les indicateurs du cadre de résultats intégrés qui étaient effectivement utilisés dans les plans d'action. Néanmoins, comme dans le cas des produits, on a inclus certains indicateurs mondiaux ou régionaux pour compléter les indicateurs du cadre de résultats intégrés et pour faire apparaître la contribution propre des interventions mondiales et régionales.

43. Bien qu'ils ne soient pas inclus dans le cadre des résultats et des ressources, les domaines d'intervention sont mentionnés dans le présent exposé. Ces domaines sont des regroupements d'activités prévus pour atteindre un certain résultat (produit) et ils sont présentés afin de mieux expliquer comment sont mises en œuvre les théories du changement. Dans certains cas, ils précisent les modes d'engagement (stratégies programmatiques) prévus par le nouveau plan stratégique 2014-2017 qui inclut un nouveau modèle d'activités et des théories du changement, comme par exemple, « les activités de sensibilisation et de dialogue ou de conseil sur les politiques, la gestion des connaissances, le renforcement des capacités et la prestation de services ». Dans d'autres cas, ils présentent des modes d'engagement

---

<sup>10</sup> Voir annexe 1 (cadre de résultats intégrés) et annexe 2 (théories du changement pour chaque résultat) du plan stratégique pour 2014-2017 sur la page du site du FNUAP intitulé « New strategic direction ».

touchant à plusieurs aspects, comme « les partenariats et l'assurance qualité ». Si les coûts afférents à ces domaines d'intervention sont ventilés (pour chaque produit) dans les différents plans d'action, ce n'est pas le cas dans le cadre stratégique des interventions mondiales et régionales du FNUAP pour 2014-2017.

### **Interventions mondiales et résultats**

44. Les interventions mondiales (et régionales), qui visent l'exécution du plan stratégique, sont fortement axées sur les objectifs suivants : a) parvenir aux résultats visés dans le cadre de résultats intégrés, en particulier les résultats 1 et 4, concernant respectivement les services de santé sexuelle et procréative et les droits liés à la procréation; et b) renforcer les politiques nationales et les programmes internationaux de développement grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable<sup>11</sup>. Les interventions mondiales comporteront des activités de sensibilisation et d'assistance technique visant à intégrer ces questions aux programmes de développement à différents niveaux.

45. L'examen du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 a révélé, par exemple, que les progrès réalisés vers l'application de la meilleure norme possible en matière de santé sexuelle et procréative étaient à la fois inégaux et fragmentés et que, depuis 1994, de nouveaux problèmes s'étaient fait jour. Il faut donc que le FNUAP joue un rôle de chef de file dans la promotion des questions afférentes à la CIPD dans le cadre d'un programme de développement mondial mis à jour. En jouant ce rôle à l'occasion de ses interventions mondiales et régionales, le FNUAP favorisera la mise au point, l'adaptation et la diffusion, au niveau mondial, d'orientations, de normes et d'outils afférents à des objectifs tels que les services intégrés de santé sexuelle et procréative.

46. Un autre domaine d'intervention important, en ce qui concerne le résultat 1, a trait aux programmes humanitaires. Aux niveaux mondial (et régional), les interventions donnent lieu à des activités de sensibilisation, de dialogue au sujet des politiques, de développement des capacités, d'appui technique et d'assurance qualité visant à répondre aux besoins des femmes, des adolescents et des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative, et notamment de services à l'intention des victimes de violences sexuelles dans les situations de crise. Dans le cadre de la stratégie suivie par le FNUAP dans le domaine humanitaire, la « préparation en prévision de catastrophe » a été identifiée comme l'un des objectifs prioritaires de l'intégration des interventions humanitaires aux programmes. En conséquence, dans le cadre de ses interventions au niveau mondial, le FNUAP aidera les pays à établir des plans d'urgence et de préparation en cas de catastrophe.

47. Le FNUAP consacre à ses interventions mondiales (et régionales) à l'appui du résultat 4 presque autant d'efforts que pour le résultat 1. Ces interventions visent à renforcer les politiques de développement national et le programme de développement international en y intégrant des analyses factuelles sur la dynamique

<sup>11</sup> Voir ci-dessus, tableau 1 (Crédits alloués au titre des interventions mondiales et régionales pour la période 2014-2017, par résultat et par produit concernant l'efficacité et l'efficience opérationnelles (résultats et produits définis dans le plan stratégique pour 2014-2017) et l'additif DP/FPA/2014/8/Add.1 (cadre des résultats et des ressources des interventions mondiales du FNUAP, 2014-2017).

des populations et en renforçant leurs liens avec le développement durable, notamment par des mesures visant à promouvoir la santé en matière de sexualité et de procréation et les droits liés à la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes. Les interventions à l'appui du résultat 4 comprennent également des activités d'assistance technique et de gestion du savoir qui s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à intégrer dans les programmes de développement les questions relatives à l'urbanisation, à l'environnement et à l'exposition aux changements climatiques, au vieillissement démographique et aux migrations.

48. Considérées globalement, les interventions à l'appui du résultat 4 permettent de conserver les objectifs de la CIPD dans le cadre de développement pour l'après-2015 et de les mettre en œuvre, et de faire de même en ce qui concerne les résultats d'autres mécanismes intergouvernementaux ou interinstitutions pertinents. Ces interventions, qui comprennent des activités de mobilisation de la société civile et d'appui parlementaire, sont axées sur l'entretien d'un climat mondial (et régional) propice au programme de la CIPD et montrent combien ce programme influe de façon concrète sur la vie des habitants du monde entier.

49. Les interventions mondiales visant à accorder une priorité accrue aux adolescents et aux jeunes dans les politiques et programmes nationaux de développement (résultat 2) et à promouvoir l'égalité des sexes ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles et leurs droits en matière de reproduction, notamment en luttant contre la violence sexiste (résultat 3), donneront principalement lieu à des activités de développement des capacités et de sensibilisation au niveau mondial. Ce travail inclura par exemple des activités d'analyse de données relatives aux adolescents et aux jeunes, la mise en place de mécanismes participatifs pour les jeunes et des activités de sensibilisation menées dans le cadre de politiques multisectorielles. Il donnera également lieu à la mise au point et à l'exécution conjointes, avec d'autres organismes des Nations Unies, de programmes à l'intention des femmes et des jeunes gens dans le domaine des droits de l'homme, axés sur les soins de santé sexuelle et procréative et sur l'accès aux services et aux informations essentiels, notamment les services visant expressément à lutter contre la violence sexiste.

50. Les interventions mondiales prévues pour 2014-2017 continueront d'inclure des dépenses à l'appui d'investissements dans « l'efficacité des programmes », qui consisteront à améliorer l'assurance qualité (produit 1 afférent à l'efficacité et à l'efficacité organisationnelles) et à améliorer l'adaptabilité grâce à l'innovation, aux partenariats et aux communications (produit 3 afférent à l'efficacité et à l'efficacité opérationnelles). Dans le cadre de ces activités, l'accent sera mis sur les éléments suivants : a) la promotion de la cohérence à l'échelle du système; b) des partenariats axés sur les programmes, établis avec divers organismes; c) le renforcement des activités de sensibilisation concernant le Programme d'action de la CIPD et la mise en œuvre du cadre de la CIPD après 2014; et d) l'application de stratégies connexes dans le domaine des médias et de la communication. Ces interventions, qui s'appuient à la fois sur des modes de communication traditionnels et sur des formules plus novatrices, en vue d'atteindre un vaste ensemble de publics, sont vitales pour le profil de l'organisation et décisives pour maintenir la CIPD en bonne place dans le programme de développement. Il sera essentiel, pour la bonne exécution du nouveau plan stratégique 2014-2017, d'assurer une transition progressive de ces interventions hors du champ des activités afférentes à l'efficacité et à l'efficacité opérationnelles.



51. Conformément au principe de sélectivité, le FNUAP renforcera le produit 1 relatif à l'efficacité des programmes, principalement en améliorant l'assurance qualité, le suivi et l'évaluation. Le principal mode d'intervention consistera à mettre au point des outils, des bases de données, des systèmes et des directives opérationnelles.

### **Interventions et résultats régionaux**

52. Les interventions régionales auront principalement pour objet de réaliser le résultat 1 en tant que composante essentielle de l'objectif stratégique d'ensemble du FNUAP concernant les services intégrés de santé sexuelle et procréative. Cette priorité reflète les besoins des programmes de pays, pour lesquels les interventions régionales constituent la première source d'assistance supplémentaire.

53. Cette attention particulière accordée aux services intégrés, à l'intention spécialement des femmes et des adolescents, est commune à toutes les régions – notamment à l'Afrique et à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Conformément à la tendance générale (voir le produit 1 du résultat 1, dans l'additif du présent document, [DP/FPA/2014/8/Add.1](#)), les principales interventions régionales en Afrique consisteront à renforcer les capacités nationales en vue d'améliorer les prestations de services. Les interventions, tant en Afrique de l'Est et en Afrique australe qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, appuieront des initiatives telles que la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile en Afrique. Ces interventions incluront également des échanges avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États d'Afrique centrale et le partenariat Nations Unies-H4+.

54. Le FNUAP s'attachera également en priorité à réaliser le résultat 1 dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a ses caractéristiques propres et est en voie d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris les objectifs liés à la santé. Cependant, la situation générale de la région et les moyennes nationales dissimulent des inégalités profondément enracinées, avec notamment des taux de mortalité maternelle élevés dans certains groupes. Les interventions dans cette région viseront plus généralement à lutter contre les inégalités et à réduire la pauvreté en appuyant des stratégies destinées à assurer l'accès universel aux soins de santé sexuelle et procréative, notamment dans les domaines de la santé maternelle et de la planification de la famille. Ces interventions cibleront plus particulièrement les populations mal desservies, comme les femmes, les adolescents et les jeunes gens, les migrants, les populations autochtones ou d'ascendance africaine et les travailleurs du sexe.

55. Compte tenu des changements démographiques sensibles qui sont en cours dans le monde, le domaine dans lequel le Fonds investit le plus dans le cadre de ses interventions régionales, après celui du résultat 1, concerne l'analyse de la dynamique de la population fondée sur des données (résultat 4). Le FNUAP s'attachera en priorité : a) à augmenter le nombre d'analyses approfondies disponibles; b) à renforcer la capacité d'élaborer et d'appliquer des politiques fondées sur les droits; et c) à offrir des outils et à donner des indications en vue d'intégrer les questions afférentes à la CIPD dans les mécanismes de planification du développement aux niveaux national, régional et mondial, notamment le programme pour l'après-2015 et sa mise en œuvre.

56. Selon l'un des principes fondamentaux du nouveau plan stratégique 2014-2017, le système des Nations Unies, y compris le FNUAP, devra moins « fournir des choses » et davantage « fournir une réflexion ». Les interventions, aux niveaux tant mondial que régional, visent à positionner le FNUAP davantage en amont pour qu'il s'occupe d'activités de sensibilisation et de dialogue ou de conseil en matière de politique plutôt que d'effectuer des prestations de services. Le Fonds pourra néanmoins modifier cette approche pour adapter ses interventions régionales au contexte local de manière à mieux répondre aux besoins spécifiques des populations.

57. Conformément au nouveau modèle d'activité, les régions qui ont le plus besoin d'interventions et qui sont les moins à même de les financer bénéficieront de toute la gamme des interventions du FNUAP, à savoir : a) l'appui à la prestation de services; b) le développement des capacités; c) la gestion des connaissances; et d) les activités de sensibilisation et de dialogue ou de conseil en matière de politique. Dans les autres régions, les interventions seront plus sélectives. Par exemple, dans les régions Europe de l'Est et Asie centrale et Amérique latine et Caraïbes, l'appui régional s'orientera vers une approche globale de la gestion des connaissances, selon une transition progressive de la fourniture de connaissances au courtage de connaissances. L'établissement de mécanismes régionaux aux fins du transfert des connaissances entre les bureaux de pays, les institutions régionales et les partenaires nationaux sera au centre des interventions dans ces deux régions. Un autre élément important des interventions régionales consistera à appliquer des stratégies novatrices en vue de mobiliser non seulement les gouvernements mais aussi les fondations et le secteur privé, en vue d'atteindre les objectifs de la CIPD et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

58. Le renforcement de l'action humanitaire est un élément central des interventions dans les régions exposées aux catastrophes naturelles (comme la région Asie et Pacifique) et celles qui souffrent de vulnérabilités ou sont le théâtre de crises humanitaires dues à des situations d'insécurité ou de conflit, à la fragilité de l'environnement et/ou à une gouvernance déficiente. Dans de telles situations, le FNUAP s'attachera à renforcer la capacité nationale d'assurer des services de santé sexuelle et procréative dans des cadres d'intervention humanitaire, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions nationales ou régionales, d'établir, de diffuser et d'utiliser, dans ce contexte, des données et autres éléments d'information en vue d'améliorer l'efficacité de l'action déployée et d'aider à lutter contre la violence sexiste. Les interventions du FNUAP au niveau régional incluront la mise au point de directives concernant l'ensemble minimum de services initiaux à assurer, les procédures opérationnelles normales et les procédures rapides, ainsi qu'une communication efficace en situation d'urgence et à des fins de sensibilisation.

59. Les initiatives régionales sont décisives pour la réussite du résultat 2, selon lequel une priorité accrue est accordée aux adolescents dans les politiques et programmes nationaux de développement. S'il est vrai que toutes les régions vont s'attacher à établir ce résultat, trois d'entre elles (États arabes, Europe de l'Est et Asie centrale, et Afrique de l'Ouest et Afrique centrale) investiront davantage. Par exemple, tenant compte du Printemps arabe, le FNUAP cherchera, en partenariat avec la Coalition de la jeunesse arabe, à promouvoir un environnement favorable aux adolescents et aux jeunes. Il renforcera également sa coopération, dans la région Europe de l'Est et Asie centrale, avec le « Youth Peer Education Network ». Le besoin urgent d'aider les pays africains à transformer « l'explosion de la population

jeune » en « atout démographique » est à l'origine d'interventions régionales comme celle qui consiste à promouvoir la mise en œuvre accélérée du Plan d'action de la décennie de la jeunesse africaine, 2009-2018. D'une manière générale, le FNUAP s'attachera en priorité à mener des activités de sensibilisation aux questions concernant les adolescents et les jeunes, ainsi qu'à soutenir la capacité nationale de mettre en œuvre un programme complet d'éducation sexuelle, d'atteindre les adolescentes marginalisées et de s'attaquer au problème des mariages précoces et de la maternité chez les adolescentes.

60. S'il est vrai que dans toutes les régions, le FNUAP assure dans le cadre de ses interventions la promotion de l'égalité des sexes et des questions connexes, il accorde à celle-ci un plus grand poids dans la région des États arabes. Les interventions du Fonds dans cette région donnent lieu à une coopération, par exemple, avec le Forum des parlementaires arabes sur la population et le développement, la Coalition des femmes arabes, la Coalition de la jeunesse arabe, les réseaux de communication et les médias, les conseils nationaux de femmes et d'autres groupes de défense d'intérêts. Le FNUAP donnera la priorité au renforcement de la participation de la société civile aux questions concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la lutte contre la violence sexiste.

## **G. Suivi, établissement de rapports et évaluation**

61. Contrairement aux programmes de pays (pour lesquels l'exécution nationale est la modalité préconisée), la plupart des interventions mondiales et régionales du Fonds seront mises en œuvre directement par celui-ci. Comme c'est le cas des programmes de pays, pour lesquels les interventions mondiales et régionales s'appuient sur les partenaires d'exécution, le Fonds sélectionnera avec soin des partenaires d'exécution sur la base de critères établis, notamment la capacité d'exécuter des programmes de haute qualité. Le Fonds assurera en permanence le suivi des résultats des partenaires de ces interventions mondiales et régionales et ajustera périodiquement, le cas échéant, les modalités d'exécution.

### **Suivi et établissement de rapports**

62. Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre et du suivi du programme mondial et régional 2008-2013, le Fonds a renforcé son système de retour d'information en vue des interventions mondiales et régionales de la période 2014-2017. Chaque unité opérationnelle est tenue d'établir deux fois par an, sur la base des plans de travail pluriannuels, un rapport d'activité spécifique exposant les progrès de son plan d'action et mettant en évidence les problèmes qui se font jour, et de le soumettre au Comité exécutif. Grâce à ce suivi plus attentif, le Comité exécutif pourra s'assurer, comme il en a la responsabilité, que les mesures correctrices qui s'imposent sont prises et mises en œuvre de façon efficace.

63. Dans le même ordre d'idées, la direction communiquera au Conseil d'administration, dans le cadre du rapport annuel du Directeur exécutif, des rapports d'activité sur les interventions mondiales et régionales, sur la base du présent cadre stratégique des interventions mondiales et régionales et du cadre des résultats et des ressources (voir additif). À la différence du système de communication des données appliqué dans le cadre du programme mondial et régional, le système de suivi et

d'établissement de rapports prévu par le plan stratégique du Fonds pour 2014-2017 inclut une section spécifique consacrée aux aspects mondiaux et régionaux. Le Fonds publiera les résultats y afférents dans un chapitre du rapport annuel du Directeur exécutif au Conseil d'administration consacré aux interventions mondiales et régionales. Cette approche permettra d'intégrer les progrès et résultats des interventions mondiales et régionales dans le système de suivi et d'établissement de rapports applicable à l'ensemble de l'organisation, et ainsi d'éviter la fragmentation des opérations et les dépenses inutiles.

64. L'examen à mi-parcours de l'ensemble des activités du plan stratégique du Fonds pour 2014-2017 comprendra un examen à mi-parcours des interventions mondiales et régionales. En outre, le Fonds présentera au Comité exécutif des mises à jour trimestrielles qui serviront de système d'alerte et d'intervention rapide et lui permettront de détecter et de corriger les problèmes de mise en œuvre qui se font jour.

### **Suivi des dépenses et ajustement des financements**

65. Alors que les ressources destinées aux interventions mondiales et régionales sont affectées initialement pour l'ensemble de la période du plan stratégique, chaque unité d'exécution du Fonds établira un plan de travail annuel respectant le plafond annuel des ressources fixé par le Comité exécutif après examen des recettes escomptées. Le suivi des dépenses afférentes aux interventions mondiales et régionales sera assuré grâce au progiciel de gestion intégré du Fonds, Atlas. Un système de contrôle budgétaire applicable à l'ensemble de l'organisation couvrira les interventions mondiales et régionales et empêchera le dépassement du plafond approuvé. Tout au long de la période couverte par le plan stratégique, les montants affectés aux interventions mondiales et régionales pourront être ajustés compte tenu du niveau global des recettes, et il sera également possible, le cas échéant, de prendre des mesures d'austérité. Le Comité de suivi des audits étudiera les questions d'audit que soulève le programme mondial et régional et, dans le cadre de son rapport au Directeur exécutif, il examinera les questions d'audit concernant l'ensemble des programmes du Fonds.

66. Le Comité d'examen des programmes et le Comité exécutif assureront le suivi et prendront les décisions nécessaires en ce qui concerne les ajustements à apporter aux ressources afférentes aux interventions mondiales et régionales, ou le rééquilibrage de ces ressources entre régions ou services du siège en cas d'imprévu tel qu'une intensification des besoins humanitaires ou de nouveaux mandats définis par le Conseil d'administration. Un examen financier plus complet, assorti d'éventuels ajustements des financements destinés à optimiser l'utilisation des ressources, sera effectué à l'occasion de l'examen à mi-parcours des interventions mondiales et régionales. Le Directeur exécutif sera en dernière analyse responsable et redevable de l'affectation, de l'ajustement et de l'application des ressources destinées aux interventions mondiales et régionales, dans des conditions d'efficacité et de transparence et conformément aux paramètres approuvés par le Conseil d'administration, sous la direction et la supervision de ce dernier.

### **Évaluation**

67. Le FNUAP a récemment donné plus de poids à la fonction d'évaluation de l'organisation en créant un Bureau d'évaluation indépendant qui relève directement

du Conseil d'administration. Le Fonds a également adopté une nouvelle politique d'évaluation (DP/FPA/2013/5), que le Conseil d'administration a approuvée en juin 2013 dans sa décision 2013/21. L'évaluation des interventions mondiales et régionales sera effectuée en même temps que celle des autres interventions menées dans le cadre de programmes. En fonction du résultat de l'examen à mi-parcours du plan stratégique prévu pour 2015, le Fonds propose d'entreprendre une évaluation des interventions mondiales et régionales au cours de l'avant-dernière année du cycle, c'est-à-dire en 2016. Le Bureau d'évaluation indépendant se chargerait de faire réaliser cette évaluation, sous réserve de l'approbation par le Conseil du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2016-2017. Le FNUAP propose que cette évaluation consiste essentiellement à déterminer dans quelle mesure : a) le but des interventions mondiales et régionales a été atteint; b) les recommandations de l'examen à mi-parcours ont été appliquées à l'appui de la mise en œuvre; c) les objectifs ont été atteints et les plans d'action exécutés de façon efficiente et propre à accroître l'efficacité des interventions du Fonds par rapport à leur coût. Les résultats de l'évaluation apporteront des informations utiles pour l'examen des interventions mondiales et régionales et en vue des dispositions qui seront ultérieurement prises en ce qui concerne le financement du plan stratégique.

### III. Éléments de décision

68. Le Conseil d'administration souhaitera éventuellement :

a) Approuver le cadre stratégique des interventions mondiales et régionales du FNUAP pour 2014-2017, tel qu'il est exposé dans le présent document (DP/FPA/2014/8);

b) Approuver : a) le cadre des résultats et des ressources des interventions mondiales du FNUAP pour 2014-2017; et b) le cadre des résultats et des ressources des interventions régionales du FNUAP pour 2014-2017, exposé dans l'additif du présent document (DP/FPA/2014/8/Add.1).